

COLLATERAL

Définition

Un collatéral est un **actif financier ou non financier qui sert de garantie à un créancier vis-à-vis de son débiteur.**

Explications

C'est dans le cadre d'un **crédit** que cette **garantie apportée par un collatéral** peut être demandée par le prêteur à l'emprunteur.

En cas de non remboursement, ***l'actif déposé en garantie peut devenir la propriété du créancier.***

Les **actifs servant de garantie** peuvent être très divers selon la nature du prêt et de son importance : il peut s'agir d'un bien immobilier pour obtenir un crédit (ménages) ou d'un bon du Trésor pour obtenir un prêt de liquidités (banques), etc.

Ce **dépôt de garantie** peut juridiquement consister en un transfert de propriété de l'actif en question (ce qui permet, durant la durée du prêt, l'encaissement de revenus si cet actif en produit comme des intérêts par exemple) ; on parle dans ce cas de « pension livrée ».

Ce dépôt de garantie peut se faire aussi sans transfert de propriété de l'actif en question ; on parle dans ce cas de **nantissement**.

Tendances

L'usage des collatéraux tend à s'étendre afin de couvrir les **risques de crédit**. Les banques centrales et notamment la BCE ont eu tendance, avec la crise financière de 2008-2009 et la crise de la COVID-19, à accepter comme actifs collatéraux de plus en plus d'actifs, considérés alors comme sûrs, pour prêter plus facilement des liquidités aux banques.

Enjeux

L'utilisation d'un collatéral lors d'un contrat de prêt est un moyen de réduire les risques pour le prêteur. Bien sûr, l'augmentation de la valeur de l'actif pris comme collatéral peut favoriser les prêts et le montant de ces prêts.

Un **effet pervers** de ces pratiques peut se produire : l'augmentation de la valeur des actifs peut pousser les banques à accorder des prêts en comptant plus sur la valeur de ces actifs pris comme collatéral que sur les capacités de remboursement de l'emprunteur. Lors de la crise financière de 2008, celle des *subprimes*, de nombreux établissements financiers ont accordé des crédits à des ménages peu solvables, comptant sur la valeur des logements, dont les prix avaient tendance à augmenter, qu'ils revendraient en cas de difficultés de remboursement. Ainsi, le collatéral censé protéger des risques les a accrus.

Un autre enjeu est l'**utilisation des collatéraux par les banques** lorsqu'elles en deviennent définitivement propriétaires : ces dernières doivent vendre les actifs en question pour être effectivement remboursées. Il existe un risque pour elles que le collatéral ait perdu de sa valeur pouvant conduire les banques à connaître des pertes. De plus, la vente de ces actifs peut induire une baisse supplémentaire de la valeur de ces actifs accentuant les pertes possibles des banques sur ces actifs. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit lors de la crise des *subprimes* : le retournement de l'évolution du prix de l'immobilier, collatéral des banques aux États-Unis pour les prêts immobiliers *subprimes*, a incité ou forcé les banques à vendre les actifs immobiliers à des prix faibles pour éviter des pertes plus grandes plus tard, leur causant quand même des pertes importantes.

Les banques centrales utilisent aussi des actifs comme collatéral pour prêter des liquidités aux banques de second rang pour se couvrir des risques de non remboursement. Dans le cadre de la politique monétaire, elles peuvent accepter certains actifs et en refuser d'autres. Pour faciliter le refinancement des banques, elles peuvent accepter plus d'actifs (en général moins sûrs quant à leurs valeurs). C'est ce qui s'est passé lors de la crise de la COVID-19.

Indicateurs

Il n'y **pas d'indicateur particulier des collatéraux**.

Comme il s'agit d'actifs, c'est la **valeur de ces actifs sur les marchés immobiliers, financiers etc.** qui indique la valeur effective du collatéral **couvrant le *risque du crédit accordé***.

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/> (+ mise à jour et modifications)